RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE
de
DIEFFENBACH-AU-VAL
67220

☏ 03 88 85 62 90
Fax 03 69 64 93 56
email : mairie@dieffenbach-au-val.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 10 - 2021
circulation interdite
travaux d'élagage rue du Faubourg

Le Maire de la commune de Dieffenbach-au-Val,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2, L2213-1 à L2213-4 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, huitième partie ;
Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'élagage rue du Faubourg ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la commodité du passage dans les voies communales ;

ARRÊTE

Article 1 : En raison de travaux d'élagage qui seront réalisés par la commune, la circulation sera interdite, dans les deux sens, entre le 1 et le 10 rue du Faubourg, samedi 21 août 2021, de 08h à 12h.

Article 2 : La signalisation réglementaire, adéquate et en bon état, sera installée aux droit et abords du chantier, et enlevée à la fin des travaux.

Article 3 : Ces dispositions prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation et seront applicables durant toute la période des travaux, sauf pour les véhicules de secours, d'urgence et de service public. Les riverains pourront accéder à leur domicile le matin et le soir.

Article4 : Copie de cet arrêté à :
- Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein
- Centre Technique du Conseil Départemental de Villé - utcd.ville@bas-rhin.fr
- Brigade de Gendarmerie de Villé - cob.selestat@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Centre de Secours de Villé - arretes.sdis@sdis67.com
- Publication et affichage en mairie de Dieffenbach-au-Val

Dieffenbach-au-Val, le 19/08/2021

COMMUNE de DIEFFENBACH-AU-VAL (Bas-Rhin)

Le Maire,
Bernard SCHMITT